

Résumé de la vérification indépendante de la forêt Caribou – 2019

Ce rapport présente les conclusions de la vérification indépendante de la forêt Caribou (la « forêt »), réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd., qui s'appuie sur l'approche fondée sur le risque proposée dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol 2019*. La vérification vise la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019 et porte sur la mise en œuvre des années 7, 8, 9 et 10 de la phase II du plan de gestion forestière (PGF) 2008-2018, l'élaboration et la mise en œuvre de l'année 1 de la prolongation du PGF 2018-2020 et l'élaboration du PGF 2020-2030 jusqu'à l'étape 3 (Examen des activités proposées), inclusivement. L'élaboration du PGF 2020 accuse un retard, et sa prolongation a été rendue nécessaire par des problèmes liés à la livraison et à la qualité des produits de l'Inventaire des ressources forestières. Par conséquent, pendant la période visée par la vérification, le processus de planification en était au point de contrôle n° 4 (*Support for Management Objectives*) de l'étape 2.

La forêt Caribou est gérée par Resolute FP Canada Inc., conformément au permis d'aménagement forestier durable n° 542481. Elle se trouve dans le district de Sioux Lookout du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, dans la partie nord de la région du Nord-Ouest. Les dossiers de gestion forestière sont conservés au bureau du district de Sioux Lookout du ministère des Richesses naturelles et des Forêts ainsi qu'au bureau de Resolute FP Canada Inc., à Thunder Bay. Un comité local de résidents de Sioux Lookout s'occupe de la forêt. Resolute FP Canada Inc. possède une certification 14001 – Management environnemental de l'Organisation internationale de normalisation. La forêt est gérée de manière durable, conformément au système de certification de la Sustainable Forest Initiative; elle avait aussi une certification du Forest Stewardship Council jusqu'en 2014.

La vérification indépendante précédente (2014), réalisée par ArborVitae Environmental Services Ltd., a donné lieu à 14 recommandations. Les vérificateurs précédents ont conclu que Resolute FP Canada Inc. respectait les conditions du permis et en ont recommandé la prolongation.

La mise en œuvre du Plan de protection du caribou est au cœur de tous les aspects de la planification, des activités et de la vision à long terme liées à la forêt Caribou. L'essoufflement de l'industrie forestière, le ralentissement ou la fermeture des usines de réception, l'emplacement de la forêt par rapport aux usines de traitement et le taux de change ont fait en sorte que Resolute FP Canada Inc. n'a pas pu atteindre les niveaux de récolte escomptés. L'entreprise a aussi eu de la difficulté à retenir des entrepreneurs pour effectuer les récoltes dans le secteur. Au cours des quatre derniers mandats de gestion, le rendement de la superficie de récolte a été de 56 % (1997-2002 et 2002-2007), de 43 % (2007-2008) et de 14 % (2008-2018, le plus faible). Les activités de récoltes continuent d'être largement confinées aux lots « A », et bon nombre des lots

restants (9) demeurent « ouverts » pendant une longue période. Au cours des deux derniers mandats de gestion, seulement deux lots « A » ont été achevés et fermés. Le schéma dynamique de l'habitat du caribou s'appuie sur les récoltes pour créer de vastes peuplements contigus de conifères. Parmi les facteurs ayant nui à l'atteinte des objectifs de récolte escomptés, on compte la structure d'âge des arbres, la distance séparant la forêt des installations de traitement et la difficulté à trouver et à retenir des entrepreneurs pour effectuer la récolte. L'incapacité à atteindre les niveaux de récolte prévus, si elle se maintient, aura de graves répercussions sur l'atteinte des objectifs à long terme de préservation de l'habitat du caribou.

L'équipe de vérification a soulevé des préoccupations quant à la mise en œuvre du Programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole et à la capacité à atteindre ses objectifs. En ce qui concerne le Programme, le Bureau de la région du Nord-Ouest a indiqué au bureau du district de Sioux Lookout qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer certaines tâches de base et, dans le cadre du processus d'établissement des priorités du district et de la région, d'autres tâches de base n'ont pas été réalisées. Par conséquent, aucune mesure de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole n'a été déployée en 2017. Selon l'équipe de vérification, la reddition de comptes sur les mesures de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole comportait des lacunes. Aucun rapport officiel sur les initiatives liées à la tâche de base n° 4 n'a été rédigé, et les rapports sur les peuplements établis ne comprenaient aucun renseignement sur les conclusions et les justifications connexes, les tendances, les secteurs qui nécessitent une enquête approfondie, etc. Soulignons qu'actuellement, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts ne fournit ni format ni lignes directrices pour la production de rapports sur les résultats. Les lacunes dans ce domaine sont préoccupantes. Il est essentiel de documenter et de communiquer les conclusions pour assurer un apprentissage efficace et continu, un processus décisionnel éclairé et la transmission des nouvelles connaissances aux autres parties prenantes. Nous avons conclu que le Programme tel que mis en œuvre par le Bureau de la région du Nord-Ouest et le district de Sioux Lookout est inadéquat.

Selon notre évaluation, le programme de sylviculture appliqué par Resolute FP Canada Inc. était efficace. La vérification indique certaines lacunes sur le plan de la mise en œuvre du programme de conformité, notamment des retards dans les rapports d'inspection du Système d'information sur les opérations forestières et/ou l'absence d'inspections. Les pratiques entraînant du gaspillage n'ont fait l'objet d'aucun rapport, pas plus que l'omission de peuplements de bois marchand. Environ 21 % des inspections réalisées par le titulaire de permis ont été faites à l'aide de photographies aériennes; or l'utilisation de cette méthode pour documenter certaines activités de gestion forestière peut s'avérer problématique, puisque certains éléments, comme la présence ou l'absence d'avis sur l'épandage aérien d'herbicides, ne sont pas visibles des airs. À la fin de la période visée par la vérification (2018), Resolute FP Canada Inc. s'activait à résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre de son programme de conformité.

Notre examen des calendriers de travail annuels et rapports annuels initialement fournis au ministère des Richesses naturelles et des Forêts a révélé que la majorité des rapports devaient être redéposés, puisqu'ils comportent des renseignements inexacts et des omissions. Les procédures de contrôle de la qualité de Resolute FP Canada Inc. doivent être améliorées.

Sous réserve des lacunes susmentionnées, l'équipe de vérification a conclu que, dans l'ensemble, Resolute FP Canada Inc. a respecté ses obligations en matière de gestion.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Caribou était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur durant la période visée par la vérification, ainsi qu'aux conditions du permis d'aménagement forestier durable n° 542481, dont Resolute FP Canada Inc. est la titulaire.

La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol 2019* sur lesquels l'évaluation était fondée.